



## EUROPE

### Comité régional de l'Europe Cinquante-deuxième session

Copenhague, 16–19 septembre 2002

---

Point 10 de l'ordre du jour provisoire

EUR/RC52/Inf.Doc./5  
15 juillet 2002  
22996  
ORIGINAL : ANGLAIS

#### **TRANSFERT DE CHYPRE DE LA RÉGION DE LA MÉDITERRANÉE ORIENTALE À LA RÉGION EUROPÉENNE DE L'OMS**

Le directeur régional informe le Comité régional de la demande du Gouvernement de Chypre concernant le transfert de cet État de la Région de la Méditerranée orientale à la Région européenne de l'OMS.

Cette demande est présentée au Comité régional pour examen, et ses vues seront communiquées à la cinquante-sixième session de l'Assemblée mondiale de la santé, en mai 2003. La procédure de transfert d'un État membre d'une région à une autre est exposée dans le présent document.



## Contexte et procédure de transfert d'un État membre d'une région à une autre

1. Par sa lettre du 15 mars 2002 (copie jointe), le Ministère de la santé de Chypre a confirmé au Bureau régional de l'OMS pour la Méditerranée orientale et au Bureau régional de l'OMS pour l'Europe sa demande de transfert de la Région de la Méditerranée orientale à la Région européenne de l'OMS. Les motifs de cette demande sont exposés dans la lettre de Chypre du 26 juin 2001 (copie jointe).

2. En vue d'assurer une consultation approfondie entre les régions concernées, la quarante-neuvième Assemblée mondiale de la santé a adopté en 1996 la résolution WHA49.6, dont le texte est reproduit ci-après :

### La Quarante-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé,

Considérant que la décision de transférer ou non un Etat Membre d'une Région de l'Organisation mondiale de la Santé à une autre doit être précédée de consultations approfondies entre les Régions concernées;

1. DECIDE que toute demande de transfert à une autre Région présentée par un Etat Membre doit être examinée par les comités régionaux compétents et que les avis de ceux-ci doivent être transmis à l'Assemblée de la Santé, qui les examinera avant de prendre une décision;

2. PRIE le Directeur général de veiller au respect des dispositions ci-dessus lorsqu'il sera saisi de demandes de transfert.

3. Le directeur régional pour la Méditerranée orientale a informé le directeur régional pour l'Europe, par mémorandum du 30 mai 2002, que, lors d'une réunion de coordination des délégations des pays de la Méditerranée orientale qui s'est tenue lors de la cinquante-cinquième Assemblée mondiale de la santé, il a été convenu à l'unanimité que Chypre devrait être transférée de la Région de la Méditerranée orientale à la Région européenne et que ce point devrait être présenté pour examen au Comité régional de la Méditerranée orientale à sa quarante-neuvième session, qui se tiendra du 30 septembre au 3 octobre 2002, avant que ses vues ne soient communiquées à l'Assemblée mondiale de la santé pour examen.

4. En conséquence, il est demandé au Comité régional de l'Europe d'examiner la demande de Chypre de transfert à la Région européenne. Ses vues seront ultérieurement communiquées à l'Assemblée mondiale de la santé pour examen.

*Annexe 1*

**RÉPUBLIQUE DE CHYPRE**

**MINISTÈRE DE LA SANTÉ  
1448 NICOSIA**

Notre référence : M.H.4.13.01.1(4)

Lefkosia, le 15 mars 2002

Monsieur le Directeur régional,

À la suite de notre lettre portant la référence numéro M.H.4.12.12.09 et datée du 26 juin 2001, je tiens à réitérer notre demande de transfert du Bureau régional de la Méditerranée orientale au Bureau régional de l'Europe de l'Organisation mondiale de la santé ; et à vous transmettre une fois de plus la demande officielle de notre Gouvernement concernant ce transfert.

La lettre précitée énumère tous les antécédents historiques et les raisons qui, à notre avis, justifient notre demande concernant un tel changement.

En conséquence, nous souhaiterions soulever cette question au cours de la prochaine session de l'Assemblée mondiale de la santé, qui se tiendra à Genève en mai, moment auquel nous espérons avoir un entretien avec vous pour échanger des informations sur les mesures ultérieures à prendre.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur régional, l'assurance de ma haute considération.

Simeon Matsis  
Secrétaire permanent  
Ministère de la santé

Dr Marc Danzon  
Directeur du Bureau régional de l'Europe  
Organisation mondiale de la santé  
Scherfigsvej 8  
DK- 2100 Copenhague  
Danemark

*Annexe 2*

**RÉPUBLIQUE DE CHYPRE**

**MINISTÈRE DE LA SANTÉ  
1448 NICOSIA**

Notre référence M.H.4.12.12.09

Lefkosia, le 26 juin 2001

Monsieur le Directeur régional,

À la suite de nos consultations informelles et des réunions que nous avons tenues à Copenhague et au cours de l'Assemblée mondiale de la santé à Genève, je souhaite réitérer par écrit la demande de Chypre d'être transférée du Bureau régional de la Méditerranée orientale au Bureau régional de l'Europe de l'Organisation mondiale de la santé.

Permettez-moi de rappeler brièvement les motifs de notre décision, tels qu'ils ont été exposés au cours de nos réunions. Comme vous le savez, Chypre se trouve à un stade avancé des négociations d'adhésion à l'Union européenne. Le transfert au Bureau régional constitue par conséquent une conséquence naturelle de ce processus. Un tel changement reflèterait du reste mieux le fait que les questions et problèmes de santé de Chypre sont d'une nature et d'une ampleur beaucoup plus proches de ceux des États membres de la Région européenne et se sont progressivement écartés de ceux qui sont observés dans les pays de la Région de la Méditerranée orientale. En outre, le Gouvernement chypriote est convaincu que la présence et l'expérience acquise pendant 40 ans par Chypre au sein de la Région de la Méditerranée orientale sera précieuse, dans la mesure où Chypre peut être un lien permettant de renforcer et d'élargir les relations entre les deux bureaux régionaux.

Nous nous réjouissons d'avance de notre coopération future au sein de la Région européenne. Je suis confiant que notre demande, compte tenu de son bien-fondé, sera transmise à l'Assemblée mondiale de la santé, accompagnée d'une recommandation positive et j'espère recevoir une réponse favorable.

En vous remerciant d'avance, je tiens à vous assurer, Monsieur le Directeur régional, l'assurance de ma haute considération.

Simeon Matsis  
Secrétaire permanent  
Ministère de la santé

Dr Marc Danzon  
Directeur du Bureau régional de l'Europe  
Organisation mondiale de la santé  
Scherfigsvej 8  
DK- 2100 Copenhague  
Danemark